

Gagner sans mobilisation cela n'existe pas

PAS DE POGNON – PAS DE LIVRAISON

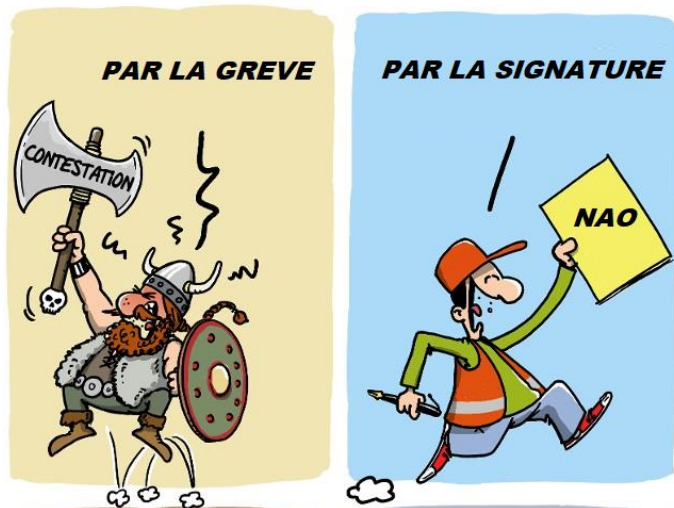
Après 6 semaines de mobilisation, la CGT attend toujours les autres organisations syndicales pour discuter et construire des revendications concrètes.

Les échanges en intersyndicales ont été refusés jusqu'à ce jour. Grâce à la ténacité des grévistes, les organisations syndicales ayant signé l'accord de sortie de crise demandent de rouvrir les négociations. **Lors des mouvements, aucun drapeau d'organisation syndicale, hormis celui de la CGT n'a montré le soutien aux salariés.** Les tracts du 9 mars sous entendent le contraire !!

Les revendications de la CGT ne changeront pas après 6 semaines de lutte. Il faut discuter, revendiquer, mobiliser et construire ensemble avant de signer quoi que ce soit.

La stratégie des autres organisations syndicales n'a pour but que se valoriser en vue des prochaines élections. Ne soyons pas dupes, la seule force pour que la direction propose une revalorisation de salaire est, et restera la mobilisation des salariés.

LE SYNDICALISME CHANGE DE VISAGE



Ce n'est pas en écrivant des tracts pour demander une réouverture des négociations que celle-ci se fera. La CGT l'avait demandé au début du mouvement et la direction avait répondu qu'il y avait un accord qui avait été signé par deux organisations représentatives. (CFE-CGC et la CFDT).

N'oublions pas QUI a signé l'accord de cadrage en 2021 et les NAO en 2022. Depuis le début du mouvement, la CGT demande aux autres organisations syndicales de retirer leur signature, ce qu'ils refusent de faire depuis le début du conflit social.

Depuis début février, le rapport de force exercé par les grévistes met la direction en face de ses responsabilités. En effet l'impact de la grève commence à se faire ressentir de plus en plus sur la production des moteurs. Malgré cela la direction reste sourde et muette aux revendications et aux attentes des salariés. Ces derniers ne supporteront pas seuls toutes les conséquences sociales et économiques, la direction en prendra largement sa part... L'ouverture de nouvelles négociations sera la porte de sortie du conflit.



Le contrat de confiance en pleine crise

L'accord de sortie de crise, signé en octobre 2021 par la CFE-CGC, la CFDT et FO a imposé 3 contraintes sur la rémunération.

- **Une augmentation générale au maximum à 1.4%** alors que l'inflation fin septembre était déjà de 1.8% (2.3% pour l'inflation harmonisée au niveau européen, IPCH). La perte de pouvoir d'achat de 0.4% (ou 0.9% pour l'IPCH) était déjà plus qu'inintéressante, alors que l'inflation du dernier trimestre n'était pas encore connue.
Aujourd'hui, le constat est de 2.8% d'inflation en 2021 (3.4% pour l'IPCH). La perte de pouvoir d'achat est donc de 1.4% au moins. Du jamais vu au niveau de safran.
- **Un complément de participation de 0.5%** sans aucune garantie écrite du montant de la participation, puisqu'elle ne peut être calculée que sur les chiffres de toute l'année.
Ceux qui rêvaient d'une participation à 6% sont donc déçus.
- **D'ajout de contraintes sur 2022 et 2023 sur l'intéressement et les abondements de l'épargne salariale**, avec une levée de ces restrictions si les résultats financiers s'amélioraient.
Suite à la publication des résultats du groupe safran, force est de constater que les restrictions s'appliqueront bien. Nouvelle déception.
L'intéressement de l'exercice 2022 sera donc écrêté et il n'y aura pas d'abondement de l'épargne salariale comme prévu dans l'accord.

Compte tenu des risques associés à ces 3 contraintes sur la rémunération, la CGT n'avait pas signé l'accord de sortie de crise.

C'était une erreur de se précipiter dans de tels engagements, sans attendre les résultats de fin d'année.

Le cadrage des négociations salariales se faisait toujours en fin d'année, en connaissance de l'inflation constatée et non pas de prévision.

C'était une erreur de ne pas prévoir de clause de revoyure, mais uniquement une « clause de suivi de l'accord » avec les signataires pour faire un point sur différents indicateurs dont l'inflation, et une « clause d'espérance » au 31 décembre 2023 pour étudier la possibilité d'améliorer certains dispositifs d'épargne.

La CGT a proposé à la direction de rouvrir les négociations salariales. Elle a refusé. La CGT a proposé aux organisations syndicales signataires de retirer leur signature de cet accord pour le renégocier. Elles ont refusé.

Le climat social s'est dégradé sur les sites et en particulier à Safran Aircraft Engines Villaroche du fait de l'attente justifiée des salariés.

La CGT demande donc à la direction de s'engager au plus vite sur la date de retour à la table des négociations.

Corbeil, le 10 mars 2022